



Championnat de Vendée Jeunes

Montaigu, 30 novembre-1^{er} décembre 2024

Règlement intérieur

| | |
|--|----------|
| Chapitre 1 Organisation | 2 |
| 1.1 Organisateur | 2 |
| 1.2 Déroulement de la compétition | 2 |
| 1.3 Licence..... | 2 |
| 1.4 Arbitres et organisateurs..... | 2 |
| Chapitre 2 Organisation de la compétition : U12 à U20. | 3 |
| 2.1. Inscription..... | 3 |
| 2.2. Appariement..... | 3 |
| 2.3 Règles du jeu | 3 |
| 2.4 Cadences..... | 3 |
| 2.5 Départages..... | 3 |
| 2.6 Lieu et heures des rencontres | 3 |
| 2.7 Jury d'appel | 4 |
| Chapitre 3 Organisation de la compétition : U8 à U10. | 4 |
| 3.1. Inscription..... | 4 |
| 3.2. Appariement..... | 4 |
| 3.3 Règles du jeu | 5 |
| 3.4 Cadences..... | 5 |
| 3.5 Départages..... | 5 |
| 3.6 Lieu et heures des rencontres | 5 |
| Chapitre 4 Conduite des joueuses et joueurs. | 5 |
| 4.1. Attitude générale | 5 |
| 4.2. Appareils électroniques et connectés..... | 6 |
| 4.3. Attitude des joueuses et joueurs | 6 |
| 4.4. Fin de partie | 6 |
| 4.5. Retards, absences et forfaits | 6 |
| Chapitre 5 Classement. | 7 |
| 5.1 Règle générale | 7 |
| 5.2 Cas particulier des joueuses féminines dans les tournois mixtes..... | 7 |
| 5.3 Cas particulier des joueuses et joueurs qualifiés d'office..... | 7 |
| 5.4. Dérogation | 7 |
| 6. Divers. | 8 |
| 6.1. Remise des prix..... | 8 |
| 6.2 | 8 |

Chapitre 1 Organisation

1.1 Organisateur

Le Championnat de Vendée « Jeunes » est organisé conjointement par l'Echiquier Montacutain et le CDJE 85 le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre 2024. Il se déroulera « Espace Agapè, rue du Stade – La Guyonnière, 85600 Montaigu.

1.2 Déroulement de la compétition

Le championnat comprend : le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre 2024.

- Le championnat de Vendée pupilles mixtes (U12) 2024.
- Le championnat de Vendée pupilles féminines (U12F) 2024.
- Le championnat de Vendée benjamins mixtes (U14) 2024.
- Le championnat de Vendée benjamines (U14F) 2024.
- Le championnat de Vendée minimes mixtes (U16) 2024.
- Le championnat de Vendée minimes féminines (U16F) 2024.
- Le championnat de Vendée juniors-cadets mixtes (U18 et U20) 2024.
- Le championnat de Vendée Juniores Cadettes (U18 et U20) 2024.

Le championnat comprend : le dimanche 1^{er} décembre 2024.

- Le championnat de Vendée petits-poussins mixtes (U8) 2024.
- Le championnat de Vendée petits-poussins féminines (U8F) 2024
- Le championnat de Vendée poussins mixtes (U10) 2024
- Le championnat de Vendée poussines (U10F) 2024

1.3 Licence

Les joueuses et joueurs doivent être titulaires d'une licence A pour les catégories U12 à U 20 et d'une Licence A ou B pour les catégories U8 et U10 (s'il y a qualification pour les championnats de Ligue la licence B devra être transformée en A).

Elles et ils doivent également être licenciés dans un Club de la Vendée pour la saison en cours. Elles et ils peuvent prendre la licence sur place au tarif de l'adhésion du club vendéen de leur choix (ce tarif est à minima le coût de la licence de la Fédération Française des Échecs (FFE) en vigueur pour leur catégorie).

1.4 Arbitres et organisateurs

L'arbitre principal est désigné par le CDJE en accord avec le club organisateur. La composition de l'équipe d'arbitres est la suivante :

- un arbitre AF Open minimum pour les U8 à U20 (pupilles à juniors),
- un (ou deux) arbitres adjoints pour les U8 et U10 (petits poussins à poussins).

Les arbitres officiant lors des championnats doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueuses et joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu.

Arbitre principal et arbitre des tournois U8 à U20 :

Nicolas Potiron ; Arbitre Fédéral Open 2.

Arbitres adjoints tournoi U8-U10 :

Eric Limousin, Président du CDJE 85.

Tony Archambaud, directeur de l'arbitrage du CDJE 85.

Organisateurs :

Jean-Claude Lamoureux, Président de l'Echiquier Montacutain.

Eric Limousin, Président du CDJE 85.

Tony Archambaud, directeur de l'arbitrage du CDJE 85.

Chapitre 2 Organisation de la compétition : U12 à U20.

2.1. Inscription

Il est recommandé aux clubs d'adresser à l'arbitre une liste des joueuses et joueurs participant aux différents tournois 48 heures avant le début des tournois (voir art. 1.3).

2.2. Appariement

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 6 rondes, appariements au système Suisse Standard (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 ou tout autre programme, homologué par la FFE) pour tous les championnats. Si le nombre de joueuses et joueurs est insuffisant, alors les tournois seront appariés au système toutes rondes aller et retour.

Seront appariés à la première ronde les joueuses et joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le samedi 30 novembre 2024 à 9 h 30.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi au moins 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde. (http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/R01_2023_2024_Regles_Generales.pdf).

L'appariement de la ronde 4 sera disponible sur le site de la Fédération le samedi avant 20 h 00.

2.3 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telles qu'adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) (http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/R01_2023_2024_Regles_Generales.pdf).

2.4 Cadences

La cadence est de 50 minutes avec incrémentation de 10 secondes par coup.

2.5 Départages

Le départage des ex æquo se fait de la manière suivante :

- Buchholz, Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.8 fait foi) pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système suisse.
- Sonneborg Berger Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.8 fait foi) pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système toutes rondes.

2.6 Lieu et heures des rencontres

Les parties se jouent : Salle Agapè, rue du Stade – La Guyonnière, 85600 Montaigu.

| | | |
|--|--|-------------|
| Clôture des inscriptions | Samedi 30 novembre 2024 | 9h30 |
| Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire) | Samedi 30 novembre 2024 | 8h45 à 9h30 |
| Les joueuses et joueurs arrivant après 9h30 seront appariés à la Ronde 2 | | |
| Horaires de Jeu | | |
| Ronde 1 | Samedi 30 novembre 2024 | 10h00 |
| Ronde 2 | Samedi 30 novembre 2024 | 13h30 |
| Ronde 3 | Samedi 30 novembre 2024 | 15h45 |
| Ronde 4 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 10h00 |
| Ronde 5 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 13h30 |
| Ronde 6 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 15h45 |
| Remise des prix | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 18h00 |

L'entrée de la salle de jeu est interdite pour les accompagnateurs et spectateurs sauf pendant les 5 premières minutes de la ronde 1 et 4. Seuls les arbitres et les organisateurs sont autorisés à être présents dans la salle de jeu.

2.7 Jury d'appel

Un Jury d'appel est constitué au début du championnat, sa composition est la suivante :

- l'arbitre principal ou un représentant du corps arbitral qu'il aura désigné,
- le directeur départemental des Jeunes, ou son représentant,
- Le directeur de l'arbitrage du CDJE 85,
- l'organisateur, ou son représentant
- Le président du CDJE ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant son club.

Chapitre 3 Organisation de la compétition : U8 à U10.

3.1. Inscription

Il est recommandé aux clubs d'adresser à l'arbitre une liste des joueuses et joueurs participant aux différents tournois 48 heures avant le début des tournois (voir art. 1.3).

3.2. Appariement

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 7 rondes, appariements au système suisse standard (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 ou tout autre programme, homologué par la FFE) pour tous les championnats, sauf si le nombre de joueuses et joueurs est insuffisant, alors les tournois seront appariés au système toutes rondes aller et retour.

Seront appariés à la première ronde les joueuses et joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le dimanche 1^{er} décembre 2024 à 9 h 30.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde. (http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/R01_2023_2024_Regles_Generales.pdf).

3.3 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telles qu'adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) (http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/R01_2023_2024_Regles_Generales.pdf).

3.4 Cadences

La cadence est de 15 minutes avec incrémentation de 5 secondes par coup.

3.5 Départages

Le départage des ex æquo se fait de la manière suivante :

- Buchholz, Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.8 fait foi) pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système suisse.
- Sonneborg Berger Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.8 fait foi) pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système toutes rondes.

3.6 Lieu et heures des rencontres

Les parties se jouent : Salle Agapè, rue du Stade – La Guyonnière, 85600 Montaigu.

| | | |
|--|--|-------------|
| Clôture des inscriptions | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 9h30 |
| Pointage, vérification des Licences (Licence A ou B obligatoire) | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 8h45 à 9h30 |
| Les joueuses ou joueurs arrivant après 9h30 seront appariés à la Ronde 2 | | |
| Horaires de Jeu | | |
| Ronde 1 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 10h00 |
| Ronde 2 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 11h00 |
| Ronde 3 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 12h00 |
| Ronde 4 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 13h30 |
| Ronde 5 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 14h30 |
| Ronde 6 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 15h45 |
| Ronde 7 | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 16h45 |
| Remise des prix | Dimanche 1 ^{er} décembre 2024 | 18h00 |

L'entrée de la salle de jeu est interdite pour les accompagnateurs et spectateurs sauf pendant les 5 premières minutes de la ronde 1 et 4. Seuls les arbitres et les organisateurs sont autorisés à être présents dans la salle de jeu.

Chapitre 4 Conduite des joueuses et joueurs

4.1. Attitude générale

Les joueuses et joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueuses et joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les parties communes (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site. De même, les joueuses et joueurs ne doivent pas consommer de nourriture à la table de jeu.

4.2. Appareils électroniques et connectés

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très stricts.

Si un téléphone mobile, une montre ou tout autre appareil connecté (même éteint) est découvert sur un joueuse et joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi de la joueuse et ou du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

De tels appareils peuvent être laissés dans le sac des joueuses et joueurs, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre et ne peut être récupéré qu'au moment de la sortie définitive de la salle. Il est interdit aux deux joueuses et joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

4.3. Attitude des joueuses et joueurs

Une joueuse et joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueuses et joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux. Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu.

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueuses et joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

4.4. Fin de partie

A l'issue de la partie, le ou la vainqueur ou le conducteur ou conductrice des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueuses et joueurs pour les catégories U12 à U20. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

4.5. Retards, absences et forfaits

Le retard autorisé est de cinq minutes. L'arbitre déclenchera la pendule pour les joueuses et joueurs absents

Les joueuses et joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, elles et ils ne sont pas appariées pour la (les) ronde(s) concernée(s). Une joueuse ou un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Les abandons non justifiés seront signalés au Directeur Juridique pour les joueuses et joueurs français et à la fédération concernée pour les joueuses et joueurs étrangers. Les parties effectivement jouées, même si un forfait administratif est prononcé ultérieurement, sont comptabilisées pour le classement Elo.

Chapitre 5 Classement

5.1 Règle générale

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueuses et joueurs ayant totalisé au moins un point de plus que la moyenne à condition de ne pas avoir été forfait lors d'une ronde du tournoi. Tous les joueuses et joueurs qui ont participé à la phase départementale sont repêchables sauf si elles et ils abandonnent le tournoi.

En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge en un seul tournoi, les 2 premiers de chaque catégorie seront alors qualifiés.

Tous les champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

5.2 Cas particulier des joueuses féminines dans les tournois mixtes

Attribution des titres :

- Le titre de champion de Vendée mixte est attribué à la joueuse ou au joueur arrivé premier du tournoi.
- Le titre de Championne de Vendée féminine est attribué à la première féminine du tournoi. Le titre ne peut être cumulé avec celui de champion de Vendée mixte.

Qualification aux championnats de ligue :

- Pour se qualifier en mixte, elles doivent faire la moitié des points +1.
- Pour se qualifier en féminine, elles doivent se classer dans les 5 meilleures joueuses. On enlève de la liste des féminines celles qui ont choisi de jouer en mixte.

A l'issue du championnat de Vendée, en cas de double qualification, la joueuse choisit le championnat de ligue auquel elle participera.

5.3 Cas particulier des joueuses et joueurs qualifiés d'office

Les qualifiés d'office pour les championnats de Ligue Jeunes peuvent participer aux championnats départementaux. S'ils jouent dans leurs catégories, ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats départementaux. Si la commission Jeunes les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur et qu'ils terminent 1^{er}, ils sont déclarés champions de la catégorie dans laquelle ils ont joué, effectivement et ils pourront alors choisir :

- soit de jouer dans leur catégorie en qualité de qualifié d'office.
- soit de jouer dans la catégorie dans laquelle ils sont champions départementales.

5.4. Dérogation

Chaque département possède deux dérogations qu'il devra donner en priorité aux joueuses et joueurs absents lors des championnats départementaux pour maladie, voyage scolaire ou autre, le ou la directrice des Jeunes du CDJE propose la liste des dérogations au comité directeur.

6. Divers

6.1. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix commence au plus tard à 18h00 le dimanche 1^{er} décembre 2024. Le mode de répartition des prix est une attribution « à la place ».

6.2

L'inscription au Championnat de Vendée Jeunes 2024 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

| | | |
|-----------------|---------------------------|-----------------|
| L'arbitre | Pour le club organisateur | Pour le CDJE 85 |
| Nicolas Potiron | Jean-Claude-Lamoureux | Eric Limousin |
| | | |

Règlement validé électroniquement par le comité directeur du CDJE en octobre 2024.
Adressé à la Ligue des Pays de Loire le 24 novembre 2024.